

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/01/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine,

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERSON Philippe, M. PICHE Barthélémy, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE FORESTIERE A LA BRIDOIRE ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'absence d'intérêt public et communautaire de conserver une parcelle inconstructible et inexploitable ;

Considérant les désordres survenus à La Bridoire en contrebas de la parcelle n°OB1391 (propriété de la communauté de communes Val Guiers) et ayant causé des dégâts sur le réseau électrique ENEDIS ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

EXPLIQUE que la communauté de communes Val Guiers s'est rendu propriétaire de terrain à la suite d'échanges avec des particuliers pour la mise en œuvre de ces missions.

La parcelle n°OB1391 en fait partie.

Ces bois ne sont aujourd'hui d'aucune utilité pour la communauté de communes et peuvent mettre en jeu sa responsabilité en raison des désordres qu'ils peuvent causer.



PROPOSE de céder cette parcelle à l'euro symbolique soit au conseil départemental, gestionnaire de la voirie en contrebas, soit à tout acquéreur qui proposera une offre d'achat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **ACCEPTÉ** de céder à l'euro symbolique la parcelle n°OB1391 au conseil départemental de la Savoie ou à tout acquéreur qui présentera une offre ;

➤ **ACCEPTÉ** de prendre à sa charge les frais de transfert de propriété uniquement si l'acquéreur est une personne publique ou porteuse d'une mission de service public ;

➤ **MANDATE ET AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 13/02/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN